

N°1

SPASEEN-FO

Syndicat National des Personnels
Administratifs des Services
Extérieurs de l'Education
Nationale Force Ouvrière
6-8, rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil cedex

Tél : 01.56.93.22.93

E-mail : spaseen@fo-fnecfp.fr

Sommaire

Editorial	1
Jeunesse et Sports	1
Réforme territoriale	2-3
Congrès national	3
Echos des syndicats	4

SERVICE PUBLIC
JE-NOUS-TOUS AVEC FO!

**FO, 1^{ère} force syndicale dans la
Fonction publique d'Etat.**

**FO, 3^{ème} force syndicale dans
l'Education nationale.**

Imprimerie : Roto Press Numeris
36, bd Robert-Schuman
93190 Livry-Gargan
ISSN : 1625-2519
CPPAP : 0916S05614

Directeur de publication : Hubert Raguin

Supplément au Syndicaliste Indépendant n°196 de juin 2016

Ce premier numéro du journal du SPASEEN a été un objectif. Il est aujourd'hui réalisé. Il sera suivi d'autres journaux qui amèneront un éclairage complétant les tracts hebdomadaires envoyés par le Secrétariat national et favorisant une lecture plus poussée de certains sujets concernant les personnels administratifs et ITRF des services de l'Education nationale.

Il permettra aussi, dans la rubrique « Echo des syndicats », de donner des informations ou mettre en relief des actions menées dans les départements. Car le SPASEEN-FO est un syndicat qui vit. Qui revendique et qui agit. Qui se développe. Au nom du Secrétariat national, je souhaite la bienvenue aux nouveaux syndicats départementaux qui se sont créés, souvent avec l'aide des sections départementales de la FNEC : SPASEEN 54, SPASEEN Mayotte, SPASEEN Polynésie, SPASEEN 37, SPASEEN 35, SPASEEN 2A.

Ce N°1 précède de quelques mois la tenue d'un moment important pour tous : le Congrès national du SPASEEN-FO qui se réunira les 12 et 13 octobre 2016, à Gravelines (59). A cette occasion, les délégués de tous les départements définiront ensemble les mandats qui seront confiés à l'équipe nationale et l'orientation de notre organisation syndicale pour les 3 prochaines années.

Chaque département doit participer à l'ensemble des travaux des congrès fédéral et national. Car à FO, le syndicat, ce sont les adhérents. Ce sont eux qui décident, mandatent, votent.

C'est notre conception. C'est notre ADN. C'est ce qui fait notre richesse, notre liberté et notre force! Car le SPASEEN-FO est un syndicat libre et indépendant.

Personnels administratifs et ITRF, où en sommes-nous?

L'état des lieux n'est peut être guère brillant aujourd'hui. Mais nous ne sommes pas abattus. Tous nous subissons de plein fouet les suppressions de postes, les surcharges de travail, la pression, l'isolement. Etre administratif, ce n'est pas être la 5e roue du carrosse. Nous avons un rôle essentiel dans la bonne marche de ce ministère. Nous sommes la colonne vertébrale du fonctionnement de cette administration à laquelle nous sommes attachés. Nous y avons notre place. Nous avons nos revendications. Et nous les défendons.

Et les sujets ne manquent pas :

Temps de travail : le rapport remis à la ministre de la Fonction publique portant sur le temps de travail des fonctionnaires laisse à penser que les agents ne travaillent pas assez. Qu'elle vienne dans les services et établissements. Nous lui prouverons le contraire!

Salaires : l'augmentation de 1,2% en deux temps, de la valeur du point d'indice, doublée de la mise en place du RIFSEEP qui n'a même pas été synonyme de revalorisation du régime indemnitaire, étrangle les personnels et affiche le mépris de nos gouvernants.

Statut : la mise en place de PPCR va s'accompagner, si on les laisse faire, d'un rallongement des carrières et de l'interministérialité à marche forcée. D'une remise en cause de tous nos acquis et de nos statuts particuliers. De la généralisation de la précarité.

Ils tentent d'isoler les agents, de les opposer les uns aux autres, de casser toute possibilité de se défendre et de combattre. Ils n'ont pas réussi. Les mobilisations contre la loi Travail, auxquelles ont participé les personnels administratifs démontrent leur volonté de ne pas se laisser faire.

**C'est pourquoi, le SPASEEN-FO répondra présent à l'appel de sa Confédération,
le 14 juin 2016, à la grève interprofessionnelle. Tous en grève à Paris!**

Cyrille LAMA,
Secrétaire général du SPASEEN-FO



Elections Jeunesse et sports : C'est parti !

Suite à une action de l'UNSA qui contestait le siège de Force Ouvrière obtenu au CTM de la Jeunesse et des Sports, lors des élections du 4 décembre 2014, le scrutin a été annulé. Les agents seront donc appelés à voter une nouvelle fois en juin.

C'est un enjeu important qui se joue pour l'avenir de ce ministère, pour les agents et leurs missions qui vivent encore plus fortement et violemment les réformes que tous subissent.

Véritable concentré de toute la politique de démantèlement du service public de l'Etat, Jeunesse et Sports est l'illustration de la volonté de régionaliser, territorialiser, privatiser, en s'attaquant aussi bien aux statuts des agents qu'aux missions elles-mêmes.

Réforme territoriale et revue des missions de l'Etat ; Missions désormais soumises aux menaces budgétaires et aux caprices des régions peu à peu tournées vers la marchandisation pour plus de rentabilité ; Régionalisation des CREPS dans le cadre de la loi

NOTRé ; Perte des moyens d'actions du ministère en termes de formation ; Baisse perpétuelle des crédits délégués aux services déconcentrés qui ne permet plus aux agents de mener à bien leurs missions sans cesse remises en question ; Suppressions de postes ; Attaques contre les statuts : contractualisation et précarisation à outrance au détriment d'un recrutement de fonctionnaires titulaires et fusion des corps de métiers.

Pour porter ses revendications et assurer la défense des agents et leurs missions, **FO doit rester représentative.**

**La campagne est lancée !
Vote par correspondance jusqu'au 30 juin !**

Les syndicats départementaux, avec les sections FNEC FP départementales, doivent apporter leur aide aux camarades du Cartel FO Jeunesse et Sports en diffusant les tracts dans les CREPS, à l'Ecole de Voile ou de Ski alpin, dans les Directions régionales ! **Dans tous les services, la campagne doit se mener !**

Réforme territoriale : une réfo

Dès l'annonce par le président de la République, en janvier 2014, de la réforme territoriale, le SPASEEN-FO a partagé les analyses de sa Confédération portant sur les conséquences sur le service public, faisant le lien très étroit entre cette décision et les lois de refondation, de territorialisation de l'Ecole, les politiques d'austérité, d'économies budgétaires et les remises en cause statutaires.

Car, loin d'être une simple refonte de la carte administrative de la France, la réforme territoriale concentre l'ensemble des attaques contre les personnels.

Une seule réforme? Non. Les jalons avaient été posés par la mise en place de la nouvelle gouvernance qui avait transformé les inspections académiques en Directions départementales, modifiant profondément leurs missions et favorisant les spécialisations en mutualisant les services, les regroupant sur une seule DSDEN. Elle s'inscrit dans une logique beaucoup plus ancienne de destruction de l'Education nationale vers une Education territorialisée.... refondée comme le dirait notre ministre.

La réforme territoriale 2016 s'en prend maintenant aux rectorats.

La mise en place d'un recteur de région académique s'inscrit dans cette logique.

Un nouvel échelon organisationnel, mais surtout décisionnel : le recteur de région académique, doté de compétences propres et se positionnant comme le seul interlocuteur des collectivités locales et du préfet de région. Cette profonde modification de l'architecture de notre administration n'est pas sans conséquences pour les personnels. Ainsi, la mise en place, dans toutes les académies, de régions fusionnées ou non, d'un Service Académique Régional (S.A.R.) a de quoi inquiéter les personnels, sur le projet final.

Cela signifie quoi ?

Les recteurs de région académique commencent à réunir des groupes de travail appelés instances informelles de dialogue social afin de réfléchir sur la nouvelle organisation concernant leur projet de mutualisations des services académiques. Pour les recteurs, il y a urgence car le schéma cible à dessiner doit être proposé au ministère au 13 juillet, pour une mise en place à la rentrée 2017.

FO conteste la notion de cadre informel alors que la désignation des représentants syndicaux dans ces instances ne repose sur aucun texte réglementaire. La seule référence reste le Comité technique académique, ainsi que le Comité Technique Spécial des Services Académiques, même si le décret permet de mettre en place des CT communs, véritable danger anti-démocratique.

La réforme territoriale renforçant le niveau départemental ?

L'affirmation de renforcement de l'échelon départemental de l'Education nationale, que sont les DSDEN est pour FO un mensonge! L'absorption par les rectorats des DSDEN situées dans la même ville est soit faite (Amiens ou Toulouse), soit en projet. Mais c'est surtout la nature même de ces services qui est remise en question, leurs compétences, leurs missions et donc les personnels. Enfin, les attaques contre le statut départemental des professeurs des écoles remet en question l'existence même des DSDEN, de paire avec la logique de redécoupage des circonscriptions du premier degré, voire le rattachement des écoles au collège de secteur qui met en danger les missions et les postes de secrétaires d'IEN.

Si l'administration se veut rassurante, elle ne peut, ni ne veut, aujourd'hui, assurer le maintien de tous les rectorats et DSDEN. Elle avance même, comme argument, «un besoin de rééquilibrage entre les services». Or, sous-entendre que certains sont surdotés trace la feuille de route envisagée. Faut-il rappeler que les mutualisations des DSDEN et agences comptables déjà effectuées se sont traduites par des suppressions de postes, des redéploiements, des mobilités forcées dans le cadre de mesures de carte ?

On ne peut que se poser la question de la pérennité de tous les services académiques actuels quand on regarde ce qui se fait dans les autres administrations de l'Etat. Ainsi, dans la nouvelle région Rhône Alpes Auvergne, la réforme territoriale a entraîné 82 suppressions d'emplois à la DIRECCTE J&S et à la DRAF dont 25 redéploiements dans les départements.



Pour les personnels, il y a urgence aussi!

La réforme a pour but une mutualisation des services, obligatoires pour certains, par exemple : le SIASUP (service mutualisé de contrôle des actes et des budgets des universités), ou à la carte pour d'autres selon les spécificités et choix des académies.

Ainsi, les services des examens concours sont cités dans les régions académiques Lyon-Clermont-Grenoble ou Toulouse-Montpellier. Les services juridiques (DAJ) sont cités pour les académies d'Ile de France.

Politique d'achat de l'Etat (qui va dans le sens de l'interministérialité), politique et gestion immobilière de l'Etat, production de données statistiques, la politique de santé, pédagogie, les supports, statistiques, la paye, les projets européens, services informatiques, aucun service n'est écarté.

Pour FO, au-delà de la remise en cause des services et des missions, ce sont les horaires des personnels, leurs congés, les régimes indemnitaires, leur quotidien et leur fiche de paye qui seront impactés par ces regroupements forcés.

FO a, en toute occasion, soulevé la question, de l'impact sur le RIFSEEP. Car, si tous les recteurs de région s'engagent aujourd'hui (mais peut-on les croire?) à ce qu'il n'y ait pas de mobilité imposée, ils avancent tous la nécessité de mobilité fonctionnelle. Or, dans le cadre du nouveau régime indemnitaire, la fonction fait le salaire !!!



Petit historique résumé...

Cette politique s'inscrit dans une longue logique de restructuration de l'Education nationale, débutée par les premières mesures de décentralisation et de déconcentration, synonymes de désengagement de l'Etat : nouvelles compétences aux collectivités territoriales en matière de financement et de gestion du système éducatif en 1982, création de l'EPL en 1983, dès 1985 instauration de l'autonomie pédagogique et administrative, du projet d'établissement, puis en 2005, réaffirmation de l'autonomie, logique de performance et contrat d'objectifs, mais aussi instauration du conseil pédagogique et possibilité de mener des expérimentations locales.

La deuxième loi de décentralisation, en 2004, qui confère aux collectivités locales, la propriété des immeubles, l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général et technique des établissements ainsi que le recrutement et la gestion des agents chargés de ces missions, se trouve renforcée par la loi de refondation (2013) qui instaure les contrats d'objectifs tripartites entre l'Etat (représenté par le recteur d'academie), la collectivité territoriale et l'EPL.

Parce qu'il n'y a pas de République sans service public, FO a pris toutes ses responsabilités, à tous les niveaux, en s'opposant à la destruction des services de l'Etat !

Reforme à conséquences multiples

Et les EPLE ?

Les nouvelles compétences données au recteur de région académique et partagées avec le président de région pourront mener à une refonte de la carte d'implantation des établissements, avec, à la clef, la fermeture pure et simple de ceux qui n'entreront pas dans la vision politique locale.

Cette politique constitue un nouveau désengagement de l'Etat, l'affirmation de l'autonomie des établissements et une individualisation renforcée des carrières.

L'autonomie renforcée des établissements contre l'unité nationale.

La Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable des EPLE, conséquence de la Loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF), est un des outils de cette politique. Elle s'inspire de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités de 2007 (LRU) qui a percuté les universités en visant à rentabiliser les filières et intègre la notion d'autofinancement des établissements et la possibilité de faire appel à des fonds privés. Cela a conduit à la fermeture de formations et des suppressions de postes.

Dans les EPLE, l'inscription au budget « d'un état récapitulatif faisant apparaître les emplois dont l'établissement dispose à quelque titre que ce soit », donc de la masse salariale, met en place un instrument pour en déterminer «le coût financier». A terme, la gestion directement par l'établissement de sa masse salariale conduirait à remplacer la Dotation Horaires Globale par une enveloppe financière fermée. Elle conduira à remettre en question les affectations par voie de mutation ou concours des agents en favorisant le recrutement de CDI, CDD, apprentis ou CUI moins « coûteux » que des personnels titulaires.

C'est une casse organisée de nos statuts, de nos garanties et droits.

Car tout avancement, même celui dans le même corps (exemple passer de SAENES de classe normale en classe supérieure), aura un impact financier que l'EPLE ne pourra peut être pas «supporter» budgétairement. C'est une remise en cause du droit à promotion et avancement.

Quant aux mutations, le chef d'établissement privilégiera, dans le cadre d'un recrutement directement géré par l'EPLE, un ADJAENES à un SAENES, voire un contrat précaire, public ou privé, contre un titulaire donc le coût salarial est plus cher.

La réforme territoriale, enfin, amplifie le pouvoir et la mainmise des collectivités territoriales, alors même que les gestionnaires et agents comptables sont déjà soumis à leurs pressions et sommés de leur obéir, parfois en contradiction avec les directives des rectorats et le lien hiérarchique qui le lie à leur ministère.

Particularisme des territoires : une territorialisation de l'enseignement et donc des moyens et des programmes.

La réforme territoriale parachève un objectif ancien : la mise en place d'un Etat régional dans lequel l'Education n'est plus nationale mais territorialisée.

L'objectif affiché est clair : passer d'« une République organisée en un Etat – 22 Régions – 101 Départements – 36 680 Communes de proximité » à «une Nation structurée en 13 grandes Régions de taille européenne – environ 7000 Communes d'au moins 15 000 habitants dont une douzaine de grandes métropoles». Cette évolution s'effectue en accroissant la décentralisation par le transfert des missions de l'Etat aux grandes régions, qui se retrouveront autonomes, omnipotentes et génératrices de droit local. Les missions de l'Education nationale seront ainsi éclatées en 13 politiques éducatives régionales différentes.

Pour FO, c'est à terme la mise en place d'Agences Régionales de l'Enseignement à l'instar des Agences Régionales de Santé qui ont détruit l'hôpital public.

Cette éducation territorialisée remet en question le principe même d'égalité pour tous d'accéder aux mêmes programmes, à la même qualité d'enseignement, mais aussi à l'accès à une qualification ou à un diplôme reconnu nationalement dans le cadre des conventions collectives et des accords de branches.

C'est l'objet entre autres du projet de loi Travail :

générer un droit local contre les garanties collectives

FO DIT NON !



Les personnels administratifs de l'Education nationale sont tous concernés par les réformes.

Le SPASEEN-FO, avec sa Fédération, revendique l'abrogation de la Réforme territoriale et réaffirme ses positions :

- **Maintien et respect du statut général de la Fonction publique et des statuts particuliers nationaux ;**
- **Maintien de tous les services et tous les personnels, de tous les établissements ;**
- **Refus de toute Education régionalisée ou territorialisée ;**
- **Refus de tout service inter académique ou inter régional.**



XI^{ème} Congrès national du SPASEEN-FO

Le Congrès national du SPASEEN-FO se tiendra les 12 et 13 octobre 2016 à Gravelines (59). Il sera précédé du Congrès fédéral, les 10 et 11 octobre et la journée de clôture le 14. Tenir dans un même calendrier et dans un même lieu le Congrès fédéral et les congrès nationaux doit permettre de réunir plus de 1000 délégués.

C'est un enjeu important qui doit permettre de démontrer la force de notre Fédération et de ses syndicats, 3^e organisation syndicale dans notre ministère.

Un objectif : tous les syndicats départementaux doivent être présents pour porter les revendications de leurs adhérents!

Le Congrès est un moment essentiel et important de la vie de notre syndicat. C'est le moment clef où les orientations et mandats sont votés et les instances nationales élues pour les 3 prochaines années, instances chargées de mettre en application les résolutions dans la continuité des discussions et débats, décisions et résolutions prises ensemble.

Conformément aux statuts, le rapport d'activité sera envoyé aux syndicats départementaux au moins 2 mois avant la tenue du Congrès national.

Toutefois, afin de permettre aux instances départementales de débattre de ce rapport dans des délais permettant une vraie discussion, le Secrétariat national a décidé de

faire parvenir ce document autour du 20 juin. Ceci permettra de réunir les Assemblées Générales des syndiqués dès fin juin.

Car à FO, la démocratie est importante, essentielle. Elle s'exprime à travers les débats et les échanges. Elle se confirme par l'adoption des résolutions.



A FO, nous considérons que chaque adhérent fait le syndicat. Il participe à la défense des revendications des personnels, leurs intérêts individuels et collectifs, leurs garanties statutaires, leur travail, de tous nos acquis sociaux et de nos droits.

Au SPASEEN-FO, nous considérons la liberté et l'indépendance vis-à-vis de tout pouvoir politique, la solidarité, l'égalité, la laïcité comme des valeurs essentielles. Tout comme la convivialité!



SPASEEN-FO Paris

Le congrès du SPASEEN-FO de l'académie de Paris s'est réuni le 26 mai 2016.

A cette occasion, il a adopté une résolution votée à l'unanimité réaffirmant ses revendications contre la politique d'austérité du gouvernement et les coupes budgétaires.

Il a revendiqué le retrait du pacte de responsabilité et la défense de l'unité et l'indivisibilité de la République : contre la réforme territoriale et la décentralisation, contre la fusion des académies, la défense de l'école républicaine, fondée sur la transmission des connaissances et des diplômes nationaux, sur l'égalité et la laïcité, et contre la territorialisation de l'école.

Il a réaffirmé son exigence d'augmentation des salaires, de créations de postes et de maintien des services.

Tous ont insisté sur la nécessité de défendre les statuts la Fonction publique de carrière : «RIFSEEP, PPCR et CPA sont des instruments de casse de nos droits collectifs et d'individualisation. Ils doivent être retirés ou abrogés. Ce sont les mots d'ordre centraux pour un syndicat de fonctionnaire.»

Le SPASEEN-FO 75 a réaffirmé son exigence de retrait de la loi travail.

Les congressistes ont mandaté le nouveau bureau départemental pour élargir l'audience du syndicat par des tournées d'établissement, HIS, afin de renforcer le syndicat. Grégory Fernandes a été réélu secrétaire départemental.

SPASEEN-FO Rennes

Le SPASEEN-FO de l'académie de Rennes bouscule un peu l'administration, trop habituée à des relations de bon voisinage.

La représentativité et les sièges gagnés par FO aux élections de 2014 l'oblige maintenant à partager ses informations et surtout à inclure FO dans la participation aux diverses instances, notamment la commission d'attribution des congés de formation professionnelle des personnels ATSS.

L'an dernier, les représentants du SPASEEN avaient constaté que des critères étaient exigés par l'administration, à savoir faire que toute demande de formation devait être en corrélation avec l'Éducation Nationale (poursuite d'études, préparation aux concours) et devait être suivie à l'université ou à l'ESPE. Elle refusait donc toutes les formations autres, même celles données par le CNED, considérant qu'une formation par correspondance pouvait se faire hors du cadre professionnel, refus avec un aval surprenant de l'ensemble des organisations siégeant ensemble depuis plusieurs années.

Le SPASEEN a donc rappelé que rien n'interdisait, au contraire, dans le cadre de la formation tout au long de sa vie, de choisir de nouvelles réorientations même non «calibrées MEN» et que les raisons de choisir le CNED étaient certainement justifiées et ne devaient pas entraîner une exclusion sur ce prétexte.

Même si l'administration était restée sur sa position, **elle avait accédé tout de même à la revendication de FO et inscrit, à titre dérogatoire, les collègues ayant demandé le CNED sur une liste complémentaire en cas de désistement.**

Fort de cette première étape, le SPASEEN avait donc rendu compte à l'ensemble des collègues des résultats de la commission (l'administration n'informant que les lauréats...) et donc conseillé aux collègues «rejetés» de maintenir leur demande pour l'année suivante en confiant à FO le suivi.

Cette année, le responsable de la commission a informé le SPASEEN qu'il n'y aura pas de critère dérogatoire et donc acceptation des demandes des agents souhaitant suivre une formation par le CNED ou hors du champ Educ.

C'est donc une réelle victoire pour Force Ouvrière, prix de sa persévérance et reconnue par les collègues jusqu'à présent exclus. **Pour les représentants du SPASEEN-FO, ils ont tout simplement rempli leur rôle en défendant les agents et leurs intérêts.**

SPASEEN-FO Lyon

Le secrétaire général de l'académie de Lyon a réuni un groupe de travail relatif au classement des SAENES dans le groupe 2 du RIFSEEP afin, selon lui, « d'atteindre un rapport équilibré entre les 3 groupes, sachant que les groupes 1 et 2 représenteront 55 % du total ». **La répartition du contingent est un objectif que l'académie s'est fixé dans son enveloppe budgétaire et doit permettre un équilibre entre services académiques et EPLE.**

Les engagements, les savoir-faire et les compétences reconnues sont appelés à «être valorisés». Si pour le SPASEEN FO, la circulaire ministérielle précise que l'IFSE permet de valoriser l'ensemble des parcours professionnels et non plus seulement ceux marqués par un accroissement de responsabilités, les propositions de l'administration ne vont pas dans ce sens et indiquent des critères de classement dans les groupes indemnitaires des SAENES qui tendent à caractériser leur positionnement dans le groupe 2 au seul titre des fonctions complexes attendues au poste occupé et à la seule condition de satisfaire à 3 critères sur 4.

C'est mission impossible pour certains SAENES classés en groupe 3 qui détiennent pourtant une expertise spécifique et une maîtrise de compétences "plus ou moins complexes" (dixit la circulaire).

Pour Force Ouvrière, les agents sont lésés.

Pour faire émerger des reconnaissances de compétences, les supérieurs hiérarchiques rempliront un formulaire ad hoc, que le SG qualifie de "pas forcément une cotation de poste, mais pouvant être aussi lié à la personne".

Si l'UNSA a félicité l'administration pour son bon travail et regretté que sa proposition de travailler sur des quotas n'ait pas été retenue, **Force Ouvrière a réaffirmé son opposition** à ce dispositif porteur de déconnexion du grade et de l'emploi, de discriminations entre collègues de grade différent exerçant les mêmes fonctions et qui, obligés de "se vendre" tous les 3 ans, perdront vraisemblablement de l'argent en l'absence de vraies revalorisations, étant donné l'opacité de l'utilisation de la part de l'enveloppe consacrée au CIA.

C'est toujours une VERITABLE revalorisation indiciaire qui pour FO reste au cœur de nos revendications.

SPASEEN-FO Grenoble

Rectorat : menaces sur le temps de travail et les congés des personnels ?

Depuis qu'il a été mis en place, le règlement intérieur du rectorat fixe la durée hebdomadaire du travail, **négociée en 2002 après plusieurs jours de grève des personnels du rectorat**, à 36h20 et 51 jours de congés annuels ouvrés ou 35h15 et 45 jours de congés.

À plusieurs reprises, le SPASEEN-FO a été alerté par des agents se voyant imposer par leur hiérarchie des contraintes sortant du cadre de ce règlement. De plus, les propos tenus par une chef de division indiquant, qu'avec d'autres responsables du rectorat, elle allait solliciter la secrétaire générale, nommée en janvier 2016, pour lui demander de « dépuissier le règlement intérieur » ont alerté le SPASEEN.

Le SPASEEN-FO a immédiatement réagi.

Pour répondre à ces tentatives d'atteinte aux acquis, les élus du SPASEEN-FO au CTSA ont interrogé l'administration sur ces pratiques isolées, rappelant que le précédent secrétaire général de l'académie, en 2015, avait écarté toute idée de modification du règlement intérieur et notamment des dispositions relatives aux horaires et congés des personnels négociés.

Les personnels, avec FO, sont particulièrement vigilants pour la défense de leurs acquis. Ils ne vivent pas cet accord, découlant d'un mouvement de grève massivement suivi, comme un privilège alors que l'académie de Grenoble, dernière au classement des dotations en postes administratifs n'a, malgré cette place peu enviable, pas été épargnée par les politiques d'austérité et les suppressions de postes.

Ils ne supporteront pas une dégradation supplémentaire de leurs conditions de travail, ni la remise en cause de leur droit à congé ! FO s'engage à une vigilance extrême dans la défense des acquis.



SPASEEN-FO Créteil

Les personnels du rectorat de Créteil, réunis le 16 mai avec le SPASEEN-FO et la CGT Educ' Action, ont adopté une motion pour dénoncer le passage en force par l'utilisation de l'article 49-3 lors des discussions à l'Assemblée nationale concernant la loi Travail massivement rejetée par les salariés du public et du privé et par la jeunesse, mobilisés à l'appel de leurs organisations syndicales depuis des semaines pour exiger son retrait.

Cette loi est porteuse de destruction de tous les droits collectifs et conquêtes sociales, arrachés par des décennies de luttes syndicales. **Ils ont réaffirmé le lien entre la remise en cause du code du travail et les attaques que subit le Statut général de la Fonction Publique**, et notamment les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) qui entraînent le blocage du point d'indice (perte de 15% de notre pouvoir d'achat), prépare et organise avec la fusion des corps de fonctionnaires la mobilité forcée ; la réforme territoriale ; le RIFSEEP, qui organise l'individualisation des salaires et des carrières de tous les agents et leur mise en concurrence pour mieux les exploiter ; la déréglementation des horaires et des conditions de travail service par service[...]

Ils ont réaffirmé leur exigence d'augmentation générale des salaires par le rattrapage du manque à gagner depuis 2010, l'arrêt des fusions/mutualisations, le maintien de tous nos services et de tous les postes, l'arrêt de toutes les politiques de gestion qui remettent en cause nos conditions de travail. [...]

Ils ont appelé tous les personnels à se mobiliser pour défendre leurs droits, leur statut, leur avenir et ceux de leurs enfants.

SPASEEN-FO Nantes

Les SPASEEN-FO de l'académie de Nantes ont lancé une pétition pour demander la transparence des critères pour la promotion par liste d'aptitude d'Attaché.

Pour la L.A.de SAENES, un classement est effectué, selon 4 critères (ancienneté de corps avec priorité aux ADJENES P1 et P2, admissibilité au concours de SAENES ou d'AAE au cours des 10 dernières années, échelon et ancienneté d'échelon). A ce barème, s'ajoute la valeur professionnelle de l'agent. L'administration soumet aux représentants du personnel des propositions de promotion qui font l'objet de discussions. Ceci n'empêche pas toute subjectivité ou favoritisme, mais les limitent indéniablement !

Pour la promotion dans le corps des AAE : pas de barème !

La promotion des SAENES par liste d'aptitude d'Attaché peut donc permettre à un SAENES classe normale de début de carrière, sans ancienneté sur son poste, sur le seul critère du «mérite», de passer devant tous les candidats à la promotion, notamment les SAENES classes supérieure et Classe exceptionnelle !

La pétition lancée par FO demande que des critères clairs soient établis.

Contrairement à A&I-UNSA, FO s'oppose à l'opacité en vigueur dans l'académie.

FO a demandé qu'un barème soit à la base du recrutement par liste d'aptitude, reconnaissant aussi le déroulement de carrière par la prise en compte de l'ancienneté. On peut admettre qu'elle ne soit pas le seul critère, mais la carrière doit compter!

Pour le SPASEEN-FO, les agents doivent voir leur carrière reconnue, en toute clarté